

Décision

Générale

colonial

Décision n° 431 du 24 avril 1952 :

n° 431

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1952

Date du numéro
1 mai 1952

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel du nommé Abdallah Abdou Djoumaï, commis administratif auxiliaire au Service des Travaux Publics, est porté à 22.550 francs pour compter du 1er juillet 1951 et à 24.000 francs pour compter du 1er janvier 1952.